

# PROTCOLE SANITAIRE MJC STE-FOY-LES-LYON

## ADHERENT Saison 2020/2021

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, la MJC Sainte Foy-lès-Lyon, en adéquation avec les directives gouvernementales en matière sanitaire, a décidé de mettre en place un protocole spécifique lié aux activités dispensées au sein de ses locaux ainsi que sur les sites extérieurs. Celui-ci pourra être modulé en fonction de l'évolution de la situation au cours de cette saison 2020/21.

**Nous vous demandons donc de porter une attention toute particulière au respect des nouvelles préconisations sanitaires en vigueur (port du masque, distanciation, sens de circulation, etc.).**

**Nous comptons particulièrement sur nos adhérents pour aider les animateurs techniciens d'activités à maintenir en ordre de bon fonctionnement collectif à l'issue de chaque séance les salles d'activités et le matériel pédagogique.**



**MIS A JOUR LE 18/05/2021**

**EN APPLICATION DES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR  
ERP DE TYPE L, R ET Y jauge limitée à 35% de l'effectif ERP jusqu'au 8 juin 2021 et 65% jusqu'au 29 juin 2021. Jauge à 100% à compter du 30 juin 2021**

**Référent Covid-19 de la MJC : Frédéric TOURET, Directeur**

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Mesures de protection

#### Mesures d'hygiène

- Port du masque obligatoire selon directives sanitaires en vigueur ;
- Respecter le sens de circulation dans les bâtiments ;
- Respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre personnes en tout lieu et en toute circonstance ;
- Respecter une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer) lorsque le port du masque n'est pas possible ;
- Invitation à télécharger et activer l'application « Tous anti Covid » ;
- Utilisation des vestiaires collectifs interdite ;
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque ;
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade ;
- Dotation dans chaque salle d'activité d'un distributeur de gel hydro-alcoolique ;

- Dotation dans chaque salle d'activité d'un kit de petit nettoyage courant (lingettes, spray) ;
- Dotation dans chaque salle d'activité d'une poubelle avec ouverture au pied et d'un distributeur de papier ;
- Aération régulière des salles ;
- Affichage à l'entrée de chaque salle du nombre de personnes pouvant être présentes simultanément.

## MESURES SANITAIRES POUR TOUS, TOUTES ACTIVITES CONFONDUES



### PORT DU MASQUE

Le port du masque est **OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES ZONES DE CIRCULATION** (couloirs, hall, accueil...) **ET SANITAIRES** pour toute personne dès 11 ans et **fortement recommandé à partir de 6 ans**. Cette mesure est également applicable au sein de l'activité pratiquée dès l'instant où le protocole sanitaire l'exige.



### GESTES BARRIERES / ARRIVEE DANS L'ACTIVITE

Toute personne entrante dans l'enceinte de la MJC pourra se désinfecter les mains avant son arrivée dans l'activité en utilisant les distributeurs de gel hydro-alcoolique prévus à cet effet ou les sanitaires et devra respecter scrupuleusement les consignes applicables des gestes barrières affichés.



### DISTANCIATION PHYSIQUE

Toute personne devra obligatoirement respecter les mesures barrières et la distanciation physique d'au moins **1 mètre** avec les autres dans les zones de circulation (couloirs, hall, accueil...). Pour la pratique d'activités, la distance physique de sécurité est de **1m pour les pratiques statiques** et de **2m pour les pratiques dynamiques** et dès que le port du masque n'est pas possible dans l'activité pratiquée.

## ACTIVITES SPORTIVES

### MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

#### SPORT DE COMBAT

Cette catégorie comprend les activités de :

Judo, Capoeira (**NB : seul le judo pour les adhérents mineurs peut reprendre à compter du 19 mai**)



### PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire **pour toute phase n'étant pas spécifiquement considérée comme un temps de pratique** : circulation dans le dojo, périodes d'observation en dehors ou sur le tatami, séquences théoriques, etc. Il est **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT** sur toute la durée de la séance.



### DISTANCIATION PHYSIQUE ET RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les participants devront respecter **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES** lorsqu'il ne s'agira pas d'action de combat.

Avant de monter sur le tatami, chaque judoka doit se laver les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique. Le travail en binôme constitué pour toute la durée de la session est à privilégier. L'intervenant évite autant que possible les démos avec élève, mais plutôt corrige une démo faite par 2 élèves. Il limite au strict minimum des besoins la mise en place de séquences de pratiques de type randori. L'intervenant portera une attention particulière à la bonne tenue des listes nominatives des participants.

(Cf. Protocole sanitaire équipements sportifs municipaux).

## AUTRES SPORTS

Cette catégorie comprend les activités de :

Escalade, Natation, Randonnées (**NB : l'Escalade est définitivement suspendue pour cette saison et la Natation adultes n'est pas concernée par la reprise au 19 mai**)



### PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de l'espace dédié à l'activité (Gymnase, Piscine, Rando). Il est obligatoire dans les véhicules (Rando) et lors des déplacements dans le gymnase et piscine. Il est **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT** sur toute la durée de la séance

(Cf. Protocole sanitaire équipements sportifs municipaux).



### DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.

## ACTIVITES GYM & DETENTE

### MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Gym Enfants, Gymnastique, GR, Souffle et mouvements, Qi Gong, Sophrologie, Tai Chi Chuan, Yoga (**NB : les activités adultes Gymnastique, Souffle et mouvements, Qi Gong, Sophrologie, Tai Chi Chuan, Yoga ne sont pas concernées par la reprise au 19 mai**)



### PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants et l'intervenant du moment que la distanciation physique réglementée est applicable (2m). Il devient en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT ET LES PARTICIPANTS** sur toute la durée de la séance **pour tout déplacement dans l'activité qui ne peut garantir une distanciation physique d'au moins 2 mètres** avec les autres participants.



### VESTIAIRE

L'accès aux vestiaires est limité. Nous incitons les adhérents à venir en tenue. Vous pourrez déposer votre sac contenant vos effets personnels dans un casier prévu à cet effet.



#### DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter les **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



#### MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants **devront apporter leur propre tapis**. Le petit matériel collectif sera réduit au strict minimum et **désinfecté par l'utilisateur** avec le produit mis à disposition dans la salle d'activité. Pour les **traversins de yoga**, **apporter obligatoirement** une housse ou serviette propres.

## ACTIVITES DANSES

### MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Eveil et initiation à la danse, Danse Jazz, Hip-Hop, Danse Country Western

**(NB : les activités adultes Danse Jazz, Danse Country Western ne sont pas concernées par la reprise au 19 mai)**



#### PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants et l'intervenant du moment que la distanciation physique réglementée est applicable (2m). Il devient en revanche **OBLIGATOIRE POUR L'INTERVENANT ET LES PARTICIPANTS** sur toute la durée de la séance **pour tout déplacement dans l'activité qui ne peut garantir une distanciation physique d'au moins 2 mètres** avec les autres participants. **L'activité se pratique sans contact.**



#### DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter les **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



#### VESTIAIRE

L'accès aux vestiaires est limité. Nous incitons les adhérents à venir en tenue. Vous pourrez déposer votre sac contenant vos effets personnels dans un casier prévu à cet effet.

## ARTS DE LA SCENE

### MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Troupes de Théâtre, Théâtre Enfants, Ados, Adultes



#### PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants et l'intervenant.



#### **DISTANCIATION PHYSIQUE**

Les participants devront respecter **au minimum 2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES.**



#### **MATERIEL PEDAGOGIQUE**

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel, aucun équipement ou accessoires ne seront fournis par la MJC ou l'intervenant.

### **Activité Cirque :**



#### **PORT DU MASQUE**

Le masque doit être porté dès lors que la pratique le rend possible. Il est déconseillé dans le cadre d'efforts intensifs. Il est obligatoire pour l'intervenant.



#### **DISTANCIATION PHYSIQUE**

Aucun contact n'est autorisé sauf en cas d'exercices particuliers (parades par exemple, avec port du masque obligatoire). Les participants devront respecter **2 METRES DE DISTANCE AVEC LES AUTRES.**



#### **MATERIEL PEDAGOGIQUE**

Le matériel utilisé le sera sous la responsabilité de l'intervenant y compris le nettoyage entre 2 séances.

## **ATELIERS CREATIFS**

### **MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES**

#### **Cette catégorie comprend les activités de :**

Dessin Peinture, Encadrement, Peinture sur porcelaine, Calligraphie, Aquarelle, Sculpture Modelage, Atelier d'écriture



#### **PORT DU MASQUE**

Le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** pour les participants et l'intervenant.



#### **DISTANCIATION PHYSIQUE**

Les participants devront respecter **au minimum 1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES.**



#### MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel. En cas d'utilisation de matériel appartenant à la MJC, il devra être **préalablement désinfecté par l'utilisateur**. Les tables doivent être désinfectées après chaque cours.

## ACTIVITES MUSIQUE & CHANT

### MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Piano, Guitare, Batterie, Technique Vocale, Ateliers d'ensemble, Groupes de répétitions Musicales, Instruments à vents



#### PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants et l'intervenant **sauf pour la pratique d'instruments à vents où une distance radiale de 2 mètres est obligatoire (mais masque obligatoire dès lors que le musicien ne joue pas)**.



#### DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **2 METRES DE DISTANCE ENTRE DEUX MUSICIENS**.

#### MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur matériel personnel. En cas d'utilisation de matériel appartenant à la MJC, il devra être **préalablement désinfecté par l'utilisateur**.

## ACTIVITES LANGUES

### MESURES DE SECURITE SANITAIRE SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES AUX MESURES APPLICABLES

Cette catégorie comprend les activités de :

Anglais, Allemand, Espagnol, Italien



#### PORT DU MASQUE

Le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** pour les participants et l'intervenant.



#### DISTANCIATION PHYSIQUE

Les participants devront respecter **au minimum 1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES**.



#### MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre matériel personnel, aucun équipement ou accessoires ne seront fournis par la MJC ou l'intervenant. Les tables seront désinfectées entre chaque cours par l'intervenant les participants.